



Distr.
GENERALE
S/3554
7 mars 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 6 MARS 1956, ADRESSEE PAR LE REPRESENTANT D'ISRAEL
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

D'ordre du Gouvernement d'Israël, j'ai l'honneur de communiquer au Conseil de sécurité les renseignements suivants concernant deux actes d'agression délibérée que les forces armées de la Syrie ont perpétrés à l'égard de citoyens d'Israël qui se livraient à une activité licite à l'intérieur du territoire d'Israël.

1. Le 4 mars, vers 2 heures du matin, une vedette de la police israélienne, qui escortait un groupe de pêcheurs au large de la rive nord-est du lac de Tibériade, s'est échouée sur un récif à fleur d'eau. En cette saison de l'année, les pêcheurs du lac ont l'habitude, comme ils le font depuis de nombreuses années, de pêcher la nuit en attirant les bancs de poissons à l'aide de lumières vives. Les positions syriennes établies sur la rive ont dirigé un feu violent d'armes automatiques sur la vedette échouée, ainsi que sur une autre embarcation qui a tenté, pendant la nuit, de la prendre en remorque pour la dégager du récif. Les agents de police qui composaient l'équipage ont cependant pu être ramenés sains et saufs, tandis que la vedette était laissée sur place.

Vers 7 h. 30 du matin, le chef de la délégation d'Israël auprès de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne a informé de l'incident le Président de la Commission, représentant des Nations Unies, et lui a demandé de faire une enquête, selon la procédure habituelle. A 8 h. 45, le Ministère des affaires étrangères d'Israël a fait connaître au siège de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, à Jérusalem, qu'une vedette de sauvetage de la police serait envoyée pour prendre en remorque le bateau échoué. L'Organisme chargé de la surveillance de la trêve était prié d'en informer les Syriens afin d'éviter tout incident inutile. A 9 h. 05, l'Organisme de surveillance de la trêve a annoncé au Ministère qu'un message à cet effet avait été transmis aux autorités syriennes de Damas.

Vers 10 h. 15, la vedette de sauvetage est arrivée sur les lieux et a été prise sous un feu violent de fusils et d'armes automatiques par les positions syriennes voisines du rivage. Les quatre agents de police qui composaient l'équipage de la vedette ont bientôt été mis hors de combat par le feu des Syriens. A 11 h. 15, le Ministère s'est de nouveau mis en rapport avec le siège de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve et lui a fait connaître que, si la Syrie ne cessait pas d'entraver les opérations de sauvetage et ne permettait pas de dégager tranquillement les blessés et les bateaux, Israël se verrait dans l'obligation de prendre des mesures pour mettre fin aux tirs syriens. Un message analogue a été adressé vers midi à la Commission mixte d'armistice par le représentant d'Israël auprès de cet organisme. A 12 h. 20, le Président de la Commission, représentant des Nations Unies, a informé le chef de la délégation d'Israël qu'il s'était mis en rapport avec le commandant local syrien, lequel s'était engagé à ne pas entraver les opérations de sauvetage. Le Président a donc demandé à Israël de ne prendre aucune mesure extrême. C'est ce qui a été fait.

Cependant, à peu près à la même heure où ces entretiens se déroulaient entre le Président de la Commission mixte d'armistice et le chef de la délégation d'Israël, un groupe de Syriens franchissait la ligne de démarcation en direction d'Israël, s'emparait de la vedette de sauvetage et de son équipage blessé et le tirait sur la rive. Les autorités israéliennes ont signalé le fait au Président de la Commission mixte d'armistice, à 12 h. 50.

Le même jour, vers 14 h. 30, les Syriens ont remis les corps de deux agents de police au chef de la délégation d'Israël, en présence d'observateurs des Nations Unies. Les deux vedettes de police ont été également rendues. Les Syriens ont déclaré tout ignorer au sujet des deux autres agents de police. Le lendemain, toutefois, le corps d'un troisième agent a été remis aux autorités israéliennes. Le quatrième est toujours porté disparu.

2. Le 5 mars, le lendemain de l'attaque du lac de Tibériade, un nouvel acte d'agression a été commis par les Syriens dans la région de Huleh, plus au nord. Un avion israélien qui survolait le territoire israélien à basse altitude a été atteint par des armes antiaériennes syriennes et contraint d'atterrir près de Dafne. Un des deux membres de l'équipage a été blessé. La Commission mixte d'admixtice a été informée officiellement de l'incident.

En vous priant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité, je dois souligner que le Gouvernement d'Israël considère comme très graves ces actes flagrants d'agression, qui ne peuvent qu'aggraver encore la tension dans le Moyen-Orient.

Veuillez agréer, etc.

Signé : M.R. Kidron

Pour le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies.
